

Extrait de procès-verbal

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 7 avril 2020 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 15 h 27, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Alain Otto et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Denis Brabant.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, adoptée le 15 mars 2020, la séance ordinaire a lieu à huis clos et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible.

RÉSOLUTION NUMÉRO 110/07-04-2020

VENTE D'UNE REMORQUE ARTISANALE 1987 À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la vente d'une remorque artisanale 1987, dans son état actuel, sans garantie et tel que vu, à la Municipalité de La Macaza au montant de 250 \$ plus les taxes applicables.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à la vente desdits biens et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
donnée à Rivière-Rouge,
ce 8^e jour d'avril 2020

La greffière et directrice générale adjointe,



Lucie Bourque